



ENQUÊTE PUBLIQUE : RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET DES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET DES EAUX PLUVIALES DE CERTINES

Dans le cadre de la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), la commune de Certines organise une enquête publique afin de recueillir l'avis des habitants sur le projet élaboré en tenant compte des dispositions législatives et réglementaires, des autres documents de planification, des éléments exprimés lors de la période de concertation.

Cette enquête publique se déroulera du 3 septembre 2025, 9h au 6 octobre 2025, 12h.

Pendant toute la durée de l'enquête, les dossiers complets sont mis à disposition du public à la mairie de Certines, aux jours et horaires habituels d'ouverture, et en version numérique sur le site internet de la commune.

Exprimez-vous !

Durant cette période, chacun peut déposer ses observations et faire ses propositions :

⇒ Directement sur le registre papier disponible en mairie,

⇒ Lors des permanences de la commissaire-enquêteur en mairie les :

- le mercredi 3 septembre 2025 de 9h à 12h
- le samedi 27 septembre 2025 de 9h à 12h
- le lundi 6 octobre 2025 de 9h à 12h.

⇒ Via le registre dématérialisé dédié : <https://www.registre-dematerialise.fr/6606>

⇒ En adressant un courrier à Mme la commissaire-enquêteur - 365 route de la mairie 01240 CERTINES

Nota bene : un poste informatique est également disponible en mairie pour faciliter la consultation du dossier

Important à savoir

Le projet de zonage du PLU traduit les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Il est donc essentiel de prendre connaissance des enjeux qui sont contenus dans le PADD avant de formuler des remarques sur le projet de zonage dans le registre.

Et après ?

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal délibérera sur la révision du PLU, éventuellement modifié, pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public, du rapport et des conclusions motivées de la commissaire-enquêteur.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commissaire-enquêteur à la mairie de Certines pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également consultables pendant la même période sur le site internet.

Renseignements : 04.74.51.60.30 - mairie@certines.fr